

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DAC 773** Subvention à l'association Photographisme / Les Amis de Alain-Gilles Bastide (14e).

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Photographisme / Les Amis de Alain-Gilles Bastide, 22 bis rue Deparcieux, 75014 Paris;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est allouée à l'association Photographisme / Les Amis de Alain-Gilles Bastide, dont le siège social est situé 22 bis rue Deparcieux, 75014 Paris, pour lui permettre d'organiser une exposition photographique. /2012\_07068/ 123121.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 324, VF40002, Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.